



Commune municipale Orvin

La Charrière 6, 2534 Orvin

+41 (0)32 358 01 80

administration@orvin.ch

www.orvin.ch

Orvin, le 08 novembre 2024

Ordre du jour de l'assemblée municipale du mardi 10 décembre 2024 à 20h00 à la halle de gymnastique d'Orvin

1. Elections des scrutateurs
2. Discuter, éventuellement approuver le budget 2025 avec une quotité d'impôt inchangée à 1,88
3. Présentation du plan financier 2025-2029
4. Discuter, éventuellement approuver le règlement du service dentaire scolaire (SDS) et du barème des contributions
5. Élections
 - a. d'un membre au Conseil Municipal en remplacement de M. Julien Tièche, démissionnaire
6. Communications du conseil municipal
7. Divers

A l'issue de cette assemblée, nous invitons les citoyens à partager le verre de l'amitié avec l'exécutif municipal.

Le budget 2025 et le règlement mentionné au point 4 sont déposés au secrétariat municipal, trente jours avant l'assemblée municipale, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture des guichets et sur le site internet de la commune.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conseil municipal